Quatrième année - N° 14 Edition A B C — LE NUMÉRO : 15 CENTIMES — Mardi 15 Janvier 1918

PRIX DES ABONNEMENTS :
3 mois (février, mars, avril) . . 11 fr. 25.
1 mois (février) . . . . . 3 fr. 75.
Les demandes d'abonnement sont reçues exclusivement par les burcaux et les facteurs des postes.
Les réclamations concernant les abonnements doivent être adressées exclusivement aux bureaux de poste.

LE TÉLÉGRAPHE

QUOTIDIEN LIÉGEOIS D'INFORMATION

Rédaction et Administration :
RUE de la CATHEDRALE, 37, LIEGE
BUREAUX OUVERTS DE 8 à 5 H.

TARIF DE PUBLICITE :
Nécrologie, la ligne . . . . . fr. 3,00
Extraits prescrits par la loi . . . fr. 1,50

Communiqués

ALLEMANDS

Berlin, le 13. — En décembre, treize attaques aériennes ont été dirigées contre le territoire allemand. Six d'entre elles ont eut pour objectif la région industrielle de la Lorraine et du Luxembourg; sept ont visé la ville de Fribourg et d'autres localités du Grand-Duché de Bade, ainsi que Mannheim, Sarrebrück et Deux-Ponts. Sauf une avarie légère à une des conduites d'une compagnie de gaz, le résultat de ces attaques a été insignifiant. Les dégâts occasionnés à des propriétés privées ont été minimes. Sept personnes ont été tuées et trente et une blessées, parmi lesquelles des prisonniers de guerre français. Un avion ennemi a été descendu sur notre territoire, un autre au-delà des lignes.

Berlin, le 14. — Dans la Manche et à la côte orientale anglaise, nos sous-marins ont coulé 5 vapeurs malgré une étroite surveillance et une vigoureuse défense, fréquemment assurée par des forces aériennes ennemies. La plupart des navires étaient lourdement chargés et armés.

Berlin, le 14. — Théâtre de la guerre occidental. — Groupe d'armées du prince Rupprecht de Bavière : Pendant toute la journée, l'activité du tir s'est limitée à un feu de diversion. Le soir, il s'est accru en quelques secteurs surtout des deux côtés de Lens. Au sud-est d'Armentières et au nord de La Vacquerie, des détachements d'éclaireurs ont pénétré dans les tranchées anglaises et ont ramené des prisonniers.

Groupes d'armées du Kronprinz et du duc Albrecht de Wurtemberg. — La journée s'est écoulée sans événement particulier, à part des combats heureux dans la région de Juvincourt.

Théâtre de la guerre oriental. — Rien de nouveau.

Front macédonien. — Activité de l'artillerie à l'ouest du lac Ochrida, au Dobropolji et au sud-ouest du lac Doiran.

Front italien. — La situation est inchangée.

AUTRICHIEN

Vienne, le 13. — Des deux côtés de la Brenta, le feu de l'artillerie a passagèrement augmenté.

FRANCAIS

Paris, le 14, à 15 h. — Rien à signaler au cours de la nuit, en dehors de la canonnade habituelle.

Paris, le 14, à 23 h. — Action d'artillerie assez violente dans la région de Pino au nord de Braye-en-Laonnois. Journée calme partout ailleurs.

ANGLAIS

Londres, le 12. — Aujourd'hui, à l'aube, nos troupes ont attaqué avec succès les tranchées ennemies établies à l'est de Loos et ont fait quelques prisonniers.

Ce matin, nous avons repoussé trois attaques ennemies dirigées contre nos tranchées établies au sud de Lens.

Dans la journée, l'artillerie allemande a été active au sud-ouest de Cambrai, ainsi que dans les environs de Lens et de Messines.

ITALIEN

Rome, le 12. — Sur le haut plateau d'Asiago, nous avons concentré notre feu sur des mouvements de troupes ennemies à l'arrière du front. Des batteries anglaises ont bombardé la région située sur la rive gauche du Piave, au nord-est du Montello.

Nous avons dispersé des patrouilles ennemies au nord du monte Melago et sur le Grave de Papadopoli.

Nos détachements de reconnaissance ont méthodiquement harcelé les positions ennemies établies à l'est de Cape Sile.

Les aviateurs britanniques ont descendu quatre appareils ennemis; un cinquième, touché par nos aviateurs, est tombé en flammes près de Lusiana.

Nos aviateurs ont bombardé, avec un succès constaté, des installations militaires ennemies dans le val Sugana.

Echos et Nouvelles

Une ordonnance de police

Le bourgmestre de St-Josse vient de prendre l'ordonnance de police suivante :

« La circulation devenant dangereuse à cause du manque d'éclairage, les dispositions suivantes sont ordonnées.

Indépendamment des mesures prescrites par l'arrêté royal du 27 avril 1914 et par le règlement de police, il est ordonné aux piétons de tenir la droite des trottoirs et des voies de circulation depuis la chute du jour jusqu'au retour de la clarté naturelle. Pendant ce même laps de temps, les attelages et les véhicules seront conduits au pas. Ils seront munis de grelots ou de sonnettes assez fortes pour prévenir les piétons de leur approche.

Cette ordonnance entre immédiatement en vigueur.

A quand la même mesure à Liége ?

Voici quelques prix atteints à une récente vente de timbres-poste à Berlin. Un Brunswig de 3,5 groschen argent (jaune-noir, estampillé à Hambourg), a été vendu 2,000 marks; un Brême de 7 groschen (jaune-noir) a trouvé acquéreur au prix de 2,500 marks. Un timbre de la Guyane anglaise (1850), de 12 cents, a atteint un prix de 1,550 marks, un autre, du Ceylan (1857), de 4 pennies, rose, est allé à 1,000 marks. Pour des timbres français de 1849 (un franc), des amateurs ont payé respectivement 1,500, 1,350 et 1,100 marks. 1,450 marks ont été payés pour un timbre de la Nouvelle Ecosse (1851) un penny, violet foncé. « Last not least », une collection de faux timbres-postes a pris le chemin de l'étranger moyennant la somme de 5,100 marks.

Kate ne commençait un poème qu'après avoir grignoté une rôtie frottée de poivre de Cayenne.

Les négociations de Brest-Litowsk

SÉANCE PLÉNIÈRE

Brest-Litowsk, le 12. — La séance plénière a été ouverte à 11 h. 30 ce matin. Le comte Czernin, qui la présidait, a fait la déclaration suivante :

« A notre séance plénière du 10 courant, le secrétaire d'Etat de la République démocratique de l'Ukraine a remis aux délégations des Puissances coalisées la note de son secrétariat général de la République démocratique de l'Ukraine datée du 24 décembre 1917. Dans le paragraphe 7 de cette note, la République démocratique de l'Ukraine, représentée par son secrétariat général, demande que son autonomie soit reconnue et consécutivement le droit de participer au même titre que les autres puissances, aux négociations, conférences et congrès de paix, j'ai, au nom des quatre puissances coalisées, l'honneur de répondre à cette note :

Nous reconnaissons l'autonomie de la délégation ukranienne et la considérons comme fondée de pouvoir de la République démocratique autonome de l'Ukraine. La reconnaissance formelle de la République démocratique de l'Ukraine, en tant qu'Etat autonome, par les quatre Puissances coalisées, est réservée jusqu'à la rédaction du traité de paix ».

M. Trotzki prend la parole : Après la déclaration qui vient d'être faite au nom des délégations de la Quadruplice, j'estime nécessaire, dit-il, de faire à titre documentaire et en vue d'écarter tout malentendu éventuel, la déclaration suivante :

Les conflits qui ont éclaté entre le gouvernement russe et le secrétariat général de l'Ukraine, dont les points essentiels sont plus ou moins connus de toutes les personnalités ici présentes n'ont eu et n'ont aucun rapport avec la question de l'autonomie de l'Ukraine. Ils sont nés de divergences de vues qui séparent la politique des Soviets et du Conseil des commissaires du peuple de celle du secrétariat général. L'Ukraine a décidé aujourd'hui d'user de son droit de disposer d'elle-même, en se constituant en République démocratique, et cette décision ne peut susciter de différend entre les deux républiques sœurs. Comme il n'y a pas de troupes d'occupation en Ukraine, que la vie politique y est libre, qu'il n'y survit aucun des organismes suranués qui pourraient avoir la prétention de représenter la nation et qu'il n'y existe aucune autorité supérieure à celle qui dirige pour l'instant les affaires du pays; comme, en outre, des Soviets d'ouvriers, de soldats et de paysans, librement constitués, fonctionnent sur tout le territoire de l'Ukraine et que les dirigeants de son administration sont élus par le suffrage universel, égalitaire, direct et secret, il n'y a et il ne peut y avoir de doute que l'évolution d'une Ukraine autonome s'accomplira dans ses limites géographiques et dans la forme politique imposée par la volonté du peuple. Dans ces conditions et conformément à la déclaration du 10 janvier, la délégation russe ne voit aucun inconvénient à ce que la délégation du secrétariat général participe, en qualité de délégation autonome, aux négociations de paix ».

M. Golubovitsch, secrétaire d'Etat de l'Ukraine, a pris acte de la déclaration des quatre Puissances coalisées, sur la base de laquelle la délégation ukranienne participera aux négociations de paix.

Le général Hoffman parle ensuite. Il dit que la réponse de M. Trotzki à sa protestation prouve qu'il ne s'est pas rendu compte des raisons pour lesquelles les sans-fil et les tracts de propagande russes étaient contraires à l'esprit de l'armistice. La convention relative à l'armistice débute en ces termes : « En vue de rétablir une paix durable », Or, la propagande russe va à l'encontre de ces paroles : loin, en effet, de viser à une paix durable, elle s'efforce de fomenter la révolution et la guerre civile dans les pays coalisés.

Répondant au général Hoffman, le président de la délégation russe fait remarquer que les journaux allemands, étant tous autorisés à entrer en Russie, même ceux qui sont sympathiques aux milieux réactionnaires russes et qui combattent la politique des commissaires du peuple, il y a compensation, et ajoute qu'au surplus l'incident n'a rien de commun avec la convention relative à l'armistice.

Le général Hoffman réplique que sa proposition ne vise pas la presse russe, mais bien des manifestations officielles du gouvernement russe et un manifeste de propagande signé par le généralissime Krylenko. Ni le commandant en chef de l'armée allemande de l'Est, ni le secrétaire d'Etat allemand des affaires étrangères ne se permettent de se livrer à une pareille propagande.

M. Trotzki riposte que les conditions de l'armistice ne stipulent ou ne peuvent stipuler aucune restriction du droit qu'ont les citoyens de la République de Russie, son gouvernement et ses cercles dirigeants, d'exprimer librement leur opinion.

M. von Kühlmann fait observer que le gouvernement allemand s'interdisant de s'immiscer dans les affaires intérieures de la Russie, il a conséquemment le droit de réclamer à cet égard la réciprocité.

M. Trotzki lui répond que le parti auquel appartient le gouvernement russe, bien loin de s'effusquer, se féliciterait de voir le gouvernement allemand donner nettement son avis, s'il l'estimait utile, sur la situation intérieure de la Russie.

La séance est levée.

INFORMATIONS ET ARRÊTÉS

ARRETE

concernant l'achat des stocks de blé et de farine de la récolte de 1917 et des récoltes précédentes.

(Suite voir notre numéro d'hier).

Le Comité national devra payer les stocks confisqués, en tenant compte des prix maxima en vigueur. L'argent versé à cette occasion sera, par l'entremise du président de la « Provinziel-Ernte-Kommission », remis aux Députations permanentes, au profit des œuvres de bienfaisance de la province.

L'utilisation économique des stocks confisqués de blé et de farine se fera absolument comme si le Comité national avait acheté lesdits stocks à l'agriculteur.

§ 4. — Le président de la « Provinzial-Ernte-Kommission » a le droit de donner les ordres et les prescriptions nécessaires en vue de l'application du présent arrêté.

§ 5. — Quiconque aura enfreint les dispositions du § 1er et de la 1re phrase du 2e alinéa du § 2 ainsi que les ordres et instructions donnés par le président de la « Provinzial-Ernte-Kommission » en vertu du § 4 du présent arrêté, sera puni d'un emprisonnement de 5 ans au plus ou d'une amende pouvant atteindre 20.000 marcs. En outre, la peine d'emprisonnement pourra être réunie à l'amende. Les stocks de blé ou de farine ayant formé l'objet de l'infraction seront confisqués, si la confiscation n'en a pas été faite préalablement par voie administrative en vertu du § 3 précédent.

Si l'infraction a été commise en vue de réaliser un gain illicite, la peine encourue comprendra, outre l'emprisonnement, une amende qui équivaudra, pour chaque kilo de blé ou de farine ayant formé l'objet de l'infraction, au décuple du prix maximum. Le montant de cette amende ne pourra cependant pas dépasser la somme de 20.000 marcs fixée au 1er alinéa; il ne pourra, d'autre part, être inférieur à 25 marcs. Quant aux stocks de blé ou de farine confisqués par voie judiciaire, il en sera disposé conformément au § 3 du présent arrêté.

§ 6. — Tous les délais de battage et de livraison prescrits jusqu'à présent par les « Provinzial-Ernte-Kommissionen » et les « Kreischefs » (chefs d'arrondissement) restent en vigueur, à moins qu'ils ne prennent fin à une date postérieure aux délais correspondants établis par le présent arrêté.

Bruxelles, le 20 décembre 1917.

Der Generalgouverneur in Belgien,
Freiherr von FALKENHAUSEN,
Generaloberst.

On annonce d'Amsterdam les fiançailles de Mlle De Lannoy, fille du général De Lannoy, commandant dépôt belge d'internement avec M. Albert Fauconnier, soldat belge interné en Hollande.

LES ÉVÉNEMENTS EN RUSSIE

LES FONDS FRANCAIS EN RUSSIE

Nous lisons dans les journaux français : « La direction du Crédit lyonnais a été avisée que le gouvernement révolutionnaire russe a fait main-basse sur les fonds de son agence de Saint-Pétersbourg.

Le directeur de cette succursale a fait savoir que le commissaire du gouvernement a agi avec correction et lui a donné décharge des clefs des coffres-forts qu'il a saisies. L'immeuble a été fermé, mais le personnel n'a pas été inquiété.

La situation des capitaux français, déposés par nos nationaux, ne semble pas, quant à présent, des plus nettes; le cas des banques étrangères n'a pas été prévu, en effet, par le décret de nationalisation, signé par les maximalistes.

On espère, au Crédit Lyonnais, que, plus tard, une banque d'Etat remboursera les fonds saisis. Toutefois, on se garde de tout pronostic.

Pour l'instant toute opération bancaire est suspendue avec la Russie ».

UN MANIFESTE DU GENERALISSIME

Pétrograd, le 13. — Reuter annonce : M. Krylenko a publié un long manifeste où il déclare que la république et les soviets sont environnés d'ennemis. Il y envisage la possibilité d'une sorte de guerre sainte aux bourgeoisies russe, allemande, anglaise et française.

Dans ce but, il lui paraît nécessaire de former une nouvelle armée, et exhorte tous les régiments à s'y enrôler.

LA RESIDENCE DE L'EX-TSAR

Le « Nieuwe Rotterdamsche Courant » écrit : Dans l'Almanach Gotha pour 1918, l'ex-tsar de Russie est appelé : Nicolas II Alexandrovitch, ci-devant Empereur et autocrate de toutes les Russies. Après l'énumération de ses anciens titres, on lit : « Détroné, mars 1917 ». L'Almanach prétend aussi que l'ex-tsar séjourne dans un cloître d'Abolak, près de Tobolsk, et que sa mère réside dans un couvent des environs de Kieff.

A l'Extérieur

ALLEMAGNE

DECLARATIONS RETARDEES

Berlin, le 13. — On annonce, de sources diverses que le chancelier ne prononcera, que mercredi, devant la commission principale, le discours qu'on avait annoncé pour la veille; il y parlera de la situation politique et répondra au dernier discours de M. Lloyd George, ainsi qu'au message du président Wilson.

REUNIONS ET ENTRETIENS

Berlin, le 13. — A Berlin, le général Ludendorff a eu samedi, un entretien avec le Kronprinz, qui est arrivé du front, vers 6 heures.

FRANCE

LE SENAT DE LA GUERRE

Du « Journal des Débats » le tableau suivant : L'an dernier à pareille époque, nous avons signalé les modifications importantes apportées dans la composition de la Haute-Assemblée, par la disparition de trente-six de ses membres, depuis juillet 1914.

Au 31 décembre dernier, ce nombre était augmenté de dix-sept, ce qui porte à cinquante-trois le nombre des sièges vacants du Sénat.

ITALIE

ARRIVEE DU GENERAL FOCH

Le général Foch est arrivé à Rome. Il est accompagné du général Fayolle qui commande les troupes françaises d'Italie, et du général Goudracourt, qui représente l'armée française au quartier général italien.

LA CHAMBRE CONVOQUEE!

Berne, le 12. — Selon l' « Avanti », le groupe parlementaire des socialistes officiels, se réunira demain pour inviter au gouvernement de reprendre les sessions du parlement, pour examiner les discours de MM. Wilson et Lloyd George. La réouverture était fixée au 7 février.

ANGLETERRE

LA REORGANISATION DU MINISTERE DE LA MARINE

Londres, le 12. — La réorganisation de l'Amirauté est terminée. Les nouveaux membres sont : le contre-amiral Georges Hope et mantle, le contre-amiral Georges Hope et M. Arthur Pease, directeur du railway nord-est.

Le contre-amiral Henry Oliver et le capitaine Godfrey Paine se retirent.

M. Archibald Hurd écrit dans le « Sunday Telegraph » : « Les nominations nouvelles à l'Amirauté écarteront les craintes qu'un changement brusque soit projeté dans les lignes directrices de la politique navale. »

L'Agence Reuter annonce de Londres : Le nouveau premier lord de l'Amirauté, l'amiral Wemyss, qui devient en même temps chef de l'état-major naval, ne s'occupera d'aucun travail écrit et ne consacrera sont temps qu'à la guerre navale et à la bonne tenue de la flotte. Un sous-chef aura dans ses attributions toutes les questions relatives à la lutte contre l'ennemi dans les eaux britanniques, sans diminuer la responsabilité de M. Beatty. Les questions navales et celles qui leur sont connexes, en dehors des eaux territoriales britanniques, sont placées sous la direction d'un adjoint au premier lord de l'Amirauté.

La lutte contre les sous-marins et l'escorte des navires marchands sont transmises à un adjoint du chef de l'état-major naval.

Les sous-divisions, notamment les forces aériennes, seront conduites par un directeur.

Le choix des directeurs de ces divisions n'a pas été dicté par les années de service, mais uniquement par les capacités.

Sous la conduite d'un directeur pour l'instruction, de jeunes officiers pourront se familiariser rapidement à l'avenir avec les grandes lignes des travaux.

L'EXPLOSION D'HALMEREND

Londres, le 13. — D'après les derniers rapports sur l'explosion d'Halmerend, 100 hommes ont été sauvés. On a remonté quelcadavres. 140 hommes sont encore ensevelis dans la mine. Il reste peu d'espoir de les dégager.

POUR LA CONSERVATION DES VIVRES

Amsterdam, le 13. — Tél. Un. — On mande de Londres : Le ministère des finances vient d'accorder un crédit d'environ 8000 livres sterling pour favoriser l'établissement de frigorifères dans les ports. Ces installations permettront de conserver la viande et les vivres pendant douze semaines au lieu de six. L'étendue des terres ensemencées de froment, au cours de 1917, dépasse de 15 p. c. celle de 1916.

UN DISCOURS DE M. CHURCHILL

Londres, le 12. — Devant l'ambassadeur américain, M. Churchill, le ministre des munitions anglais a prononcé un discours exposant les tâches qui incombent à l'Amérique et à l'Angleterre pour réaliser les conditions de paix proposées par MM. Wilson et Lloyd George. Nous avons énuméré nos buts de guerre, a-t-il dit entre autres, il s'agit à présent de les faire accepter par l'ennemi. Depuis le début de la guerre, les pays alliés ont beaucoup souffert. Dix à douze millions de soldats britanniques ont soutenu la cause aujourd'hui défendue par l'Amérique. Nos finances ont été fortement éprouvées; des capitaux industriels perdus. Le ministre adjure alors le peuple américain d'augmenter ses envois, d'activer sa production et ses armements maritimes. Il promet, en échange, que l'Angleterre mettra tout en œuvre, crédits nouveaux, augmentation du rendement des troupes, travail des femmes, rationnement des vivres, pour mener la cause commune à bonne fin.

LA REVISION DU TRAITE DE LONDRES

Rome, le 12. — Du « Messagero » : Il est question de modifier le traité de Londres ou de le remplacer par un nouveau traité d'alliance entre les Alliés.

ESPAGNE

LES GREVES

Madrid, le 13. — On dit que, sans avertissement une grève générale a éclaté à Valence, à cause de la cherté des vivres. Des manifestations du même genre ont eu lieu à Barcelone. La foule a assailli les théâtres, les cafés et les lieux de plaisir, pillant et détruisant le mobilier. Nombre de personnes ont été arrêtées, d'autres sont blessées. On prétend que la grève générale sera proclamée lundi. Le mouvement s'est étendu aux autres villes.

L'ETAT DE SIEGE

Berlin, le 13. — Le « Berliner Tageblatt » annonce : Le « New-York Herald » mande de Madrid : Le conseil des ministres qui a eu lieu mercredi a autorisé le ministre président à proclamer l'état de siège en Espagne.

A TRAVERS LES JOURNAUX

Autour de l'« Affaire »

Dans le « Pays », M. Gabriel Séailles publie un article où nous lisons :

« Laissons donc la justice accomplir son œuvre, ne substituons pas à son impartialité nos colères ou nos sympathies. Demandons seulement que les formes légales soient respectées, qu'aucune pièce secrète ne soit produite, que toutes les preuves soient apportées, discutées : exigeons-le moins encore pour l'accusé que pour la partie elle-même. Il faut que le jugement soit confirmé par la conscience publique, que, pour ne pas crier et entretenir des divisions funestes, il soit, si j'ose dire, unanime, et pour cela il faut que, quel qu'il puisse être, il s'impose avec une évidence qui rallie tous les hommes de bonne foi.

Mais les débats de la Chambre nous ont révélé des faits auxquels nous ne saurions rester indifférents. En les passant sous silence, nous semblerions les accepter, y consentir. De ces faits, le plus grave est la dénonciation dont M. Pams a été la victime. Un attaché militaire de Madrid a adressé au ministère des Affaires étrangères un rapport, où mettant en scène un haut personnage espagnol il lui attribuait des propos desquels il résultait que « le gouvernement espagnol avait été sur le point de faire procéder à l'arrestation de M. Pams ». Quel crime avait-il commis? Mystère. Pour faire de ce roman une réalité, il ne manquait presque rien, mais ce rien était tout. M. Pams n'avait point été en Espagne. M. Pams prend la chose allègrement, il est un personnage, il a des amis puissants, il a connu l'accusation, il a pu établir l'alibi qui la réduisait à néant. La délation a tourné à la confusion du délateur. D'un simple citoyen que serait-il advenu? Il reste qu'un représentant de la France à l'étranger, qu'un homme, à qui ses fonctions imposaient non seulement la réserve mais la bienveillance, a accueilli contre un citoyen français des racontars mensongers, et que, sans contrôle, sans souci de la vérité, sans conscience de sa forfaiture, il lui a prêté l'autorité de sa charge et de son nom. Je n'ai pas vu qu'aucun député ait demandé quelles sanctions avaient été prises. Il semble que le gouvernement n'ait été trop souvent renseigné avec le même sérieux sur les effectifs, les armements, la force combative des puissances ennemies et des puissances alliées.

Dans le réquisitoire contre M. Caillaux, j'avoue qu'une pièce surtout m'avait ému : la lettre de notre attaché naval, l'amiral de Saint-Pair. Cette lettre, d'une évidente bonne foi, contient deux accusations précises et graves; elle ne les présente pas comme des faits douteux, à vérifier, mais comme des faits établis. Dans une conversation avec un ministre italien, M. Martini, M. Caillaux aurait montré la France épuisée, parlé d'un renversement de nos alliances, sacrifié avec cynisme la Serbie et la Roumanie gages d'une paix honteuse. M. Martini, dont la parole est confirmée par le témoignage de M. Briand a affirmé que ces propos n'avaient jamais été tenus devant lui...

La seconde accusation est celle d'être entré en relations avec le Vatican, d'avoir comploté avec ses agents, de leur avoir proposé un concordat en dix-huit articles, dont il aurait remis un projet signé de sa main. Ceux qui connaissent la réserve et la prudence de la curie romaine sentent ce qu'il y a de singulier à lui prêter un rôle dans cette comédie. Il n'est pas nécessaire d'être catholique, il suffit d'être de bonne foi pour ne pas mettre en doute, après les notes répétées du Saint-Siège, le démenti que vient d'opposer à ces racontars le cardinal Gasparri. Il nie les entretiens, la note écrite, toutes les prétendues intrigues, et il ajoute : « je donne le démenti le plus absolu et le plus catégorique à tout renseignement contraire et je proteste contre ce système de calomnies envers le Saint-Siège. »

Ces faits nous montrent comment les légendes se forment, comment elles prennent corps en passant de bouche en bouche, avec quelle facilité elles sont accueillies par les hommes les plus graves, quand elles répondent à leurs opinions préconçues. Trouvons là une leçon de prudence, de modération. Suspendons notre jugement. Soyons prêts à recueillir la vérité, toute la vérité, ne l'anticipons pas. La patrie est en danger; elle ne peut être sauvée que par le maintien de la concorde nationale, c'est là qu'il faut toujours revenir. Que les honnêtes gens élèvent le respect de la vérité, la volonté de la justice, le salut public, tout ce qui les unit, au-dessus des rancunes, des haines, des passions de parti, de tout ce qui en les divisant risquerait de leur faire oublier que les Français n'ont à cette heure qu'un ennemi. »

PORTUGAL

LA REPRESSION

Lisbonne, le 13. — Havas. — Les autorités ont fait des perquisitions dans plusieurs quartiers de Lisbonne. Des fusils et des explosifs ont été confisqués, des arrestations opérées et les clubs démocratiques fermés.

FINLANDE

LES MENÉES DE LA GARDE ROUGE

Stockholm, le 12. — Le « Dagens Nyheter » mande d'Haparanda : On craint que de nouveaux troubles éclatent en Finlande, car l'attitude de la garde rouge, appuyée par la soldatesque russe, devient de plus en plus menaçante. A Helsingfors, les révolutionnaires ont pénétré chez l'ex-gouverneur général et y ont déclaré comme devant le Sénat, que les anciennes lois étaient périmées. Le bruit circule qu'on projette une action sérieuse contre le Sénat et la Diète.

CHINE

LES RAVAGES DE LA PESTE

Schangkai, le 12. — Reuter. — Le correspondant du « Daily News » annonce du nord de la Chine : En 6 semaines la peste s'est étendue sur un rayon de 300 milles; elle vient d'atteindre Paiyunansu et le chemin de fer de Pékin à Hankow. Le gouverneur de Suiyan se serait refusé à prendre les mesures de précaution nécessaires.

On mande également de Pékin en date du 10 que tout trafic de voyageurs ou de marchandises entre Pékin et Teny-Shen (point terminus actuel de la ligne Pékin-Sinyuan) est suspendu. On a trouvé une personne atteinte de la peste qui avait quitté Takenyfoe pour Teng-Shen. On a constaté de nombreux cas de peste à quelques milles de Teng-Shen et plusieurs cas suspects dans la ville même.

AMERIQUE

TOURMENTES DE NEIGE

New-York, le 12. — Toutes les voies ferrées vers Chicago ont été coupées par une tempête de neige telle, que l'on ne s'en rappelle pas de semblable. La vie commerciale est paralysée. Le lait n'arrive plus en ville et malgré les grands froids, des trains de charbon ne peuvent être expédiés.

SUR MER

Las Palmas, le 12. — Reuter. — Le vapeur espagnol « Joaquin Munbru » a été coulé, le 31 décembre, à 70 milles à l'est de Madère.

DERNIÈRE HEURE

ALLEMAGNE

DANS LE MONDE OFFICIEL

Berlin, le 14. — Wolff. — Selon le « Lokal Anzeiger », Hindenburg et Ludendorff ont eu hier un assez long entretien avec le chancelier avant d'être reçu par le Kaiser.

Une conférence doit avoir lieu aujourd'hui chez l'Empereur, à laquelle assisteront les généraux Hindenburg et Ludendorff, le chancelier, l'intérimaire du secrétaire des affaires étrangères et d'autres personnalités.

Le comte Roedern, secrétaire du trésor, souffre encore toujours d'une indisposition bénigne.

La « Berliner Morgenpost » annonce comme définitive, la démission de M. Valentini, chef du cabinet civil de l'Empereur.

Berlin, le 14. — Le « Berliner Tageblatt » annonce que le ministre d'Allemagne à La Haye, M. Rosen, est arrivé à Berlin. Le comte Bernsdorff a également été convoqué à Berlin.

LA QUESTION POLONAISE

Berlin, le 14. — Divers journaux assurent que la question polonaise a pris une nouvelle tournure.

FRANCE

CHUTE D'UN AVIATEUR ALLEMAND

Berlin, le 14. — Le « Lokal Anzeiger » annonce de Munich, que le lieutenant-aviateur Max Muller, chevalier de l'ordre « Pour le Mérite », s'est tué dans le voisinage de Cambrai.

SUEDE

VOYAGE DE MINISTRE

Berlin, le 14. — Le « Lokal-Anzeiger » informe de Stockholm que le ministre de Grande-Bretagne à Petrograd, qui vient d'arriver en cette ville venant de la capitale russe, a déclaré au cours d'une interview que son départ a été uniquement motivé par des raisons de santé. L'ambassadeur voyage en compagnie des missions militaire et maritime.

ITALIE

UNE CONDAMNATION

Berlin, le 14. — A Sienne, — annonce le « Lokal-Anzeiger » — le moine capucin Giuseppe Cortizzi a été condamné à un an de prison et 1000 livres d'amende pour s'être exprimé, devant des blessés, d'une manière préjudiciable aux intérêts de l'armée italienne.

PORTUGAL

APRES LES TROUBLES

Genève, le 13. — Havas mande de Lisbonne que les soldats de marine qui se sont méconduits dans les récents événements seront exclus de la marine. Quant aux fugitifs, ils seront considérés comme déserteurs s'ils n'ont rejoint leurs corps endéans les 48 heures.

POLOGNE

RÉCEPTION DE BOLCHEVISTES

Berlin, le 14. — On annonce que les plénipotentiaires russes Joffe, Kamenef et Slomon ont assisté à une solennité organisée par les bolchévistes de Varsovie.

NOUVELLES DIVERSES

LA QUESTION DES LANGUES DANS L'ARMEE BELGE

Le Hâvre. — Le ministre de la Guerre, le général De Cousinck, a arrêté les stipulations suivantes relatives à la connaissance des deux langues à l'armée :

Afin de s'assurer si les aspirants officiers possèdent une connaissance suffisante de la langue flamande, ils devront prouver qu'ils sont capables de causer couramment en flamand avec les soldats, sur tous les points relatifs au service quotidien, en marche, au dépôt ou pendant le combat.

Dans la suite, ils subiront un examen oral concernant la connaissance pratique et usuelle de la langue flamande.

Les candidats devront obtenir la moitié du maximum pour être admis au rang d'officier. Enfin les officiers, du grade de premier lieutenant à celui de capitaine, peuvent être appelés à démontrer qu'ils ont gardé, quant au flamand, le degré nécessaire de connaissance.

Pour les promotions, la proposition des chefs devra contenir une déclaration formelle d'appréciation concernant la connaissance de la langue flamande, car dans le cas défavorable, les candidats devront être soumis à l'examen ci-dessus.

LE CARNET D'UN LIEGEOIS.

— Nous n'avons plus de torréaline !

Voilà le cri de détresse que poussent, les unes depuis longtemps déjà, les autres plus récemment, nos ménagères.

Il n'y a plus de torréaline, et l'on n'en annonce pas de distributions prochaines au ravitaillement.

C'est un vrai désastre. Sans café, sans chicorée, sans céréales torréfiées, avec quelle substance préparer l'indispensable infusion chaude à laquelle nous sommes habitués depuis trop longtemps pour pouvoir nous en priver du jour au lendemain ?

Heureusement les magasins du Comité nous donnent encore, de temps à autre, une très petite quantité de café véritable, mais, outre que cette quantité est de loin insuffisante, même en ne l'employant qu'à dose excessivement faible, pour l'usage journalier, les ménagères prudentes jugent plus sages de réserver cette substance précieuse pour certains cas de maladie, de convalescence, d'affaiblissement, où elle produit chaque fois des effets merveilleux.

Puisqu'on ne peut donner du café en quantité plus considérable, nous réclamons à cor et à cri cette torréaline, au nom et à l'usage de laquelle nous avions tout doucement fini pas nous habituer.

Ce n'est pas la première fois, au reste, que les nécessités internationales ont contraint les peuples habitués à l'usage du café, à le remplacer par des succédanés.

C'est même une période de notre histoire alimentaire fort intéressante à rappeler à l'heure actuelle. A l'époque du blocus continental, donc à partir de 1806, les substances suivantes furent employées pour remplacer l'introuvable café: la racine de chicorée et gland de chêne torréfiés, l'orge grillée, le seigle et les amandes douces, le sarrasin, voire même la croûte de pain grillée ! (on voit que le besoin d'une infusion chaude, rappelant plus ou moins le café était, à cette époque, aussi pressant que maintenant). Plus tard, en 1813, on employa les pois chiches d'Espagne, l'avoine, les lupins, la betterave ; en 1818, les carottes et, en 1826, les châtaignes, sous le nom galant de " café des dames „ ; on recourait encore, à des époques plus éloignées, aux haricots blancs, au petit houx, au blé, au maïs, au gruau, la fougère mâle, le fruit du caroubier... La liste, comme on le voit, n'est pas petite, et n'a rien à envier à celle de nos actuels succédanés.

Est-il nécessaire d'ajouter qu'aucune des substances que nous venons de citer, ne peut remplacer le café ? quelques-unes d'entre elles sont mêmes nuisibles et peuvent altérer les fonctions digestives.

Tel n'était pas le cas de la torréaline. Sans avoir les propriétés du café, elle procurait à nos palais une illusion qui avait fini par devenir suffisante.

Elle était, en hiver surtout, un accompagnement obligé de deux, voire de trois de nos repas. Grâce à elle, la tranche de pain sec qui tient lieu, à tant de nos compatriotes, de rosbeef et bifteck, pouvait passer un peu plus aisément...

Que le Comité national nous rende notre torréaline ! Il sera béni de tous les Belges.

Ou alors, qu'on nous donne un peu plus de café.. Mais ça, ce serait vraiment trop beau ! PHÉDON

Chronique locale

POEMES LUMINEUX. — Nous apprenons que deux auditions de Poèmes Lumineux auront lieu les 16 et 20 janvier, en l'atelier des peintres Emile et Marcel Jaspar. Les personnes désireuses d'assister à ces matinées d'art, d'un caractère tout intime, et qui se donnent au bénéfice d'œuvres philanthropiques, peuvent s'adresser, 81, rue Beckmann.

LE TEMPS QU'IL FAIT. — Semaine du 30 décembre au 5 janvier. — Les moyennes de température se sont élevées à 0,5 maximum de la veille ; 6,2, minimum de la nuit ; 2,6, à 8 heures ; 0,4, à midi. On remarquera que ces chiffres sont de beaucoup inférieurs à ceux de la même période de 1917 qui étaient de 8,8; 6,2; 7,4 et 7,4.

Quant à la moyenne de la pression barométrique, elle a été de 768,3 contre 762,2 en 1916. La quantité d'eau recueillie a été de 2,4 contre 33,9. L. M.

EN PROVINCE

KINKEMPOIS. — Dans la nuit du 12 au 13, des voleurs se sont introduits chez M. Garrey, rue Renory, et ont enlevé pour 2000 frs de linge.

On a aussi cherché à pénétrer chez MM. Leruth et Paquot. La police croit être sur les traces d'une bande organisée qui a récemment dépouillé les ravitaillements et diverses propriétés privées. J. B.

ANS. — Un gamin d'une douzaine d'années, le petit V..., de la rue Henri Delvaux, s'est jeté étourdiment devant une voiture électrique du ravitaillement. Renversé et atteint par le chasse-pierres, il a été blessé à la cuisse et à la jambe. Il a dû être transporté d'urgence à l'hôpital.

— Depuis quelque temps, des lampes vertes ont été allumées le soir à tous les carrefours. Il en est cependant un où cette mesure n'a pas été appliquée. C'est celui formé à l'intersection de la grand'Route, vers Bruxelles, et de la rue de la gare, endroit où la circulation est certainement la plus intense de toute la commune.

Nous espérons voir cet oubli réparé, si la chose est possible.

— Samedi, vers 6 heures du matin, Detroux G., d'Othée, a été trouvé mort à proximité du terril des charbonnages de Bonne-Fortune. L'intéressé se rendait à son travail. La mort est accidentelle.

— La nuit de samedi, une patrouille, dirigée par les agents de police Bertrand et Lacosse, a arrêté cinq individus occupés à dévaliser le clapier de M. Legros, rue Vinâve. Ce sont des habitants d'Ans, qui sont probablement les auteurs de plusieurs vols de lapins commis, dans les environs, la semaine dernière. T. S.

RAVITAILLEMENT

LIEGE

Du 14 au 26, les magasins communaux, qui n'en ont pas été pourvus jusqu'à présent, mettront en vente des langues de bœuf, épaules et pièces de bœuf, le tout fumé.

Le rationnement est fixé à une pièce par ménage et est réservé uniquement aux ménages dont le carnet ne porte pas la mention : " lard et saindoux exclus „.

Les langues de bœuf seront comptées comme ration de charcuterie pour une quinzaine ; les épaules et pièces de bœuf de moins de 3 kilogs comptent comme ration de charcuterie pour une période de quatre semaines tandis que celles de plus de 3 kilogs seront notées comme ration de charcuterie pour une période de six semaines.

Prix de vente : langues de bœuf, 10 fr. le kg ; épaules et pièces de bœuf, 13 fr. le kg.

Les ménages secourus peuvent dès à présent enlever pour la quinzaine en cours une ration de 6 kg de pommes de terre, au lieu de trois fixée précédemment. Le prix de la ration est fixé à 1 fr. 80. De cette façon, le rationnement des ménages secourus sera atteint jusqu'au 24 mars.

Les mêmes magasins sont également pourvus de sucets à 0,30 le kg. Ration : 1 kilog. par quinzaine.

— A partir de mercredi 16, vente de confitures. Ration 440 gr., en verres ou en vrac. Prix : en verre : pommes 0,75 le verre de 440 gr., groseilles vertes 0.75, groseilles rouges 0.80, cerises 0.80, reines-claude 0.80, prunes 0.80, fraises 0.90, framboises 0.90, myrtilles 0.90 ; marmelade de pommes à peser 0.55 les 440 gr.

La distribution de ces différentes espèces de confitures en marmelades de pommes, qu'elles soient en jars ou en vrac, se fera suivant le tableau de répartition suivant :

Une personne : un verre à 0.75, 0.80 ou 0.90 au choix.

Deux personnes : un verre à 0.75 (gros. vertes), 0.80 ou à 0.90 au choix, et une marmelade de pommes.

Trois personnes : un verre à 0.80, un verre à 0.90 et une marmelade de pommes.

Quatre personnes : un verre groseilles vertes à 0.75, un verre à 0.80, un verre à 0.90 et une marmelade de pommes.

Cinq personnes : un verre à 0.75, deux verres à 0.80 dont 1 de prunes, un verre à 0.90 et une marmelade de pommes.

Six personnes : un verre à 0.75, trois verres à 0.80 dont 1 prunes, un verre à 0.90 et une marmelade de pommes.

Sept personnes : un verre à 0.75, quatre verres à 0.80 dont deux prunes, un verre à 0.90 et une marmelade de pommes.

Huit personnes : un verre à 0.75, quatre verres à 0.80 dont deux prunes, deux verres à 0.90 dont un myrtilles et une marmelade de pommes, et ainsi de suite.

Ce tableau n'est pas indicatif et il ne peut être suivi que pour autant que les disponibilités en magasin le permettront.

Il est recommandé de faire la répartition de façon à remettre à chaque ménage de plusieurs personnes des confitures de marques différentes.

Les acheteurs devront se munir de récipients pouvant contenir la ration de marmelade en vrac à attribuer à chaque ménage.

A noter que, contrairement aux dispositions antérieures, les coopérateurs seront admis à participer à la présente distribution, ils seront servis au même titre que les autres habitants. L. M.

Les Théâtres

Pavillon de Flore

MAM'ZELLE TÉLÉ

Opérette Liégeoise de MM. Ch. Steennebruggen et Louis Gérôme.

La création de " Mam'zelle Télé „ était impatiemment attendue. Samedi, il y avait énormément de monde. L'accueil le plus chaleureux a été réservé à la pièce et aux interprètes. L'auteur de la musique, M. Louis Gérôme se trouvait pour la circonstance au pupitre de direction. Disons de suite que dès les premières mesures de l'ouverture, le public est mis en éveil par une musique d'une belle simplicité d'inspiration; M. Gérôme n'a pas recherché les effets, il a écrit réellement de la musique d'opérette. C'est gai, c'est frais, très alerte; les motifs principaux en sont très réussis. Les valses sont entraînantes, bien rythmées. Quant au livret de M. Steennebruggen, déjà très favorablement apprécié comme chansonnier de terroir, il est pétillant d'esprit et a été habilement croqué sur des scènes de la vie journalière; en voici du reste un léger aperçu: Suzy qu'on a surnommée " Mam'zelle Télé „ parce qu'elle est préposée au service du télé...phone est bien la parisienne espiègle, mutine, qui anime de sa grâce juvénile, le Bureau des objets trouvés. Elle se confond en gentillesse avec tous : clients, collègues et jusqu'au grave M. Rabouilli son chef de bureau s'efforce de conquérir le cœur de Suzy. Mais le vieux rond de cuir n'est pas l'idéal de Suzy qui lui préfère le jeune commis Bécar " l'enfant chéri des dames „ : chanteur, danseur, tout ce que l'on veut, sauf un employé modèle. Précisément, Lalie, une demi-mondaine vient relancer Bécar jusqu'à son bureau des objets trouvés sous prétexte d'une robe d'innocence... perdue à l'Ile de Robinson. Je n'entreprendrai pas de vous narrer comment tout le personnel du bureau s'embarque pour l'Ile Robinson, comment tous se retrouvent ensuite au bal du Moulin Rouge. Vous décrire les attitudes de Lechevelu et Landouille; vous raconter les interventions et les tribulations de Mme Rabouilli, car je préfère vous laisser l'agréable surprise de ces trois actes pleins de verve, de gaîté et d'entrain.

Quant à l'interprétation, elle fut au-dessus de tout éloge. Mlle Zuzy Verbrugge réalise une "Télé„ réellement surprenante de grâce, d'entrain et s'est montrée au surplus chanteuse habile qui a fait valoir avec énormément de goût les jolies pages qui lui sont dévolues. M. Druart est cette fois encore un Rabouilli extraordinaire de drôlerie. M. Melchior s'est montré en Bécar le vrai " enfant chéri des dames „; il a joué tout le rôle avec beaucoup de souplesse et il a fait ressortir de la meilleure façon ses quelques couplets. Mlle Defresne est une adorable Lalie et Mme Sorine reste très cocasse en Mme Rabouilli. Les deux boutefeux de toute l'action sont croqués de la plus plaisante manière par MM. Wagener et Lecane, qui sous leurs divers accoutrements réussissent à faire rire l'auditoire. Une notable part du succès revient également à Mme Venturme qui a réglé avec son charme habituel les nombreux pas et danses que la pièce contient : le ballet des canotiers nous a permis d'admirer deux jeunes petits prodiges et celui des Chaloupeuses a fait valoir les talents de danseuse étoile de Mlle Gendrin. Félicitons au surplus M. Préval de la magnifique mise en scène qu'il a conçue.

A la fin de la représentation le public enthousiaste a réclamé la présence des auteurs en scène ; ce fut l'occasion d'une manifestation de sympathie de leurs amis. Souhaitons à nos concitoyens Gérôme et Steennebruggen, la continuation du brillant succès de cette première et une longue carrière à leur œuvre aimable. L. M.

Gaîté

L'OBSTACLE

Alphonse Daudet, dont le plus beau livre, pour les délicats, restera toujours cette gerbe de contes parfumés qui s'appelle les " Lettres de mon Moulin „ resta toute sa vie un poète. Le poète chez lui transparaît toujours sous le romancier, voire sous l'auteur dramatique. Et c'est ce qui fait, que malgré une exposition un peu diffuse et un dénouement artificiel et trop bref, " L'Obstacle „ n'en reste pas moins un fort bel objet d'art, tout plein de couplets joliment ciselés, et d'ailleurs d'un pathétique qui souvent va droit au cœur.

Il y a dans cette pièce un rôle complexe, délicat, fort difficile à jouer : celui de Didier. Il était dévolu à M. de Leroy, qui pour la première fois était amené à se produire selon sa véritable nature. Il l'a joué de façon à nous surprendre, à nous émouvoir. Il interpréta ce personnage douloureux et spontané, avec une émotion, un feu, une passion, il y apporta un tel accent de sincérité, une telle impétuosité de vie, un si bel élan de jeunesse et de force, que vraiment nous eûmes là une de nos meilleures impressions de la saison. Mme Lefèbvre reste la belle et sincère artiste que nous connaissons ; dans le personnage de Madeleine, elle déploya les qualités si caractéristiques de son jeu souple, vivant et si joliment féminin. M. R. Verlez avait bien voulu se charger, par complaisance, du rôle effacé et peu sympathique du conseiller de Castillan ; il y fit preuve de la sobriété saisissante qui est le principal caractère de son beau talent. Mme Barancey, qui empreint d'une réelle distinction le personnage de la marquise d'Alein ; Mme Haubien, amusante en Estelle ; M. Hanlet, très touchant dans le rôle du vieux précepteur : M. Bailly, d'un naturel savoureux en Sautecœur ; Mmes Iny, Bey, Dermany et MM. Noret et Tordeur complétaient cette interprétation très homogène et très vivante. La Brige.

BIBLIOGRAPHIE

L'annuaire des bureaux postaux en Belgique donnant la liste de ces bureaux au 1er janvier 1918, est en vente au prix de 25 pf dans tous les bureaux de poste.

Sous le titre « Strapontin-Noël », signalons l'apparition d'un des plus élégants et des plus luxueux magazines illustrés qui soient sortis de presse depuis la guerre. Outre des reproductions coloriées de tableaux choisis parmi les meilleurs de nos maîtres, ce fascicule contient des contes d'une belle tenue littéraire, signés Georges Eeckhoud, Henri Liebrecht, Alex William, une pièce de théâtre en vers, d'un de nos jeunes poètes R. de Ganzo, diverses poésies inédites, le tout magnifiquement illustré en couleurs, tricheomie, etc., par nos plus distingués spécialistes en la matière, tels qu'Amédée Lynen, François Dulamarre, J. De Smedt, etc., etc. On y trouve aussi une délicieuse partition musicale de F. Mertens un de nos compatriotes, qui s'est créé une grande réputation à Luxembourg où il réside. Parmi les illustrations, notons la reproduction des photos de nos principaux artistes de théâtre du moment. Bref, ce fascicule, tiré sur papier de grand luxe, mérite de figurer dans toutes les collections, comme étant l'une des plus intéressantes productions de librairie de l'époque actuelle.

LES TRIBUNAUX

TRIBUNAL MILITAIRE DE LA PROVINCE DE LIEGE. — Ont été condamnés :

— Louis-Hubert Lissoir, à Liége, rue Jean d'Outremeuse, 58, à 3000 m. (1 j. par 15 m.), et à la confiscation des articles, pour avoir omis de déclarer 250 kilogs de cuivre et laiton demi-ouvrés.

— François Léonard, maçon à Liége, r. St-Laurent, 353, à 3 j. d'arrêts de rigueur, pour avoir enlevé un poids de 5 kg, valeur 2m., au préjudice de l'autorité allemande.

— Marie Collin, à Liége, rue des Wallons, 95, à 3 mois, pour avoir hébergé pendant 8 mois un déserteur belge.

— Louis Chastreux, à 3 ans, pour résistance et coups à une patrouille allemande.

— Marie Saint-Hubert, à Liége, rue de Campine, 193, à un an, pour avoir hébergé deux Belges poursuivis pour espionnage. Germaine Saint-Hubert, à un an et six mois pour le même motif.

— Ferdinand Chary, distillateur à Seraing, rue du Sel, 85, à 30 m. (1 j. par 10 m., pour attitude incorrecte envers une patrouille qui l'arrêtait.

— Jules Dey, chausseur, à Liége, rue de la Régence, 25, à 100 m. (1 j. par 10 m.), pour avoir omis de déclarer 70 paires, lesquelles étaient commandées par des clients.

— René Bebroune, comptable à Verviers, rue de Limbourg, à 600 m. (1 j. par 10 m.), pour avoir négligé de déclarer 400 sacs.

— Ferdinand Valencon de Verviers, rue Bottey, 31, à 12.000 m. (1 j. par 10 m.), max. 1 an), pour fraude de chevaux. Philippe Delforge, voiturier à Forêt, à 8.000 m. (1 j. par 10 m., un an au max.), même motif.

— Georges Thyssen, négociant à Verviers, rue Fyon, 67, à 4000 m. (1 j. par 10 m., un an au max.), pour fraude de chevaux.

— Pierre Heinen, à Verviers, rue Coronmeuse, 55; Victor Bastin, à Verviers, rue de Stembert, 155; Mathieu Claessens, à Verviers, rue Courte du Pont, 7, chacun à un mois pour fraude de chevaux.

— Marguerite Delhef à Verviers, r. Fyon, 67; Arthur Voisin de Verviers, r. Tranchée, 41, chacun 14 jours; Hubert Herquet de Verviers, rue de l'Epargne, 23, 6 mois; René Barbière de Verviers, rue des Vieillards, 39, 70 m. (1 j. par 10 m.); Mathieu Moxhat de Verviers, rue Panorama, 12, 500 m. (1 j. par 10 m.); Edmond Lieutenant de Verviers, rue des Fabriques, 53, 500 m. (1 j. par 10 m.); Robert Camille, à Liége, quai St-Léonard, 65, 100 m. (1 j. par 10 m.); Lucien Lejeune, à Herstal-Pontisse, 200 m. (1 j. par 10 m.); Ernest Moitet, à Liége, rue d'Amercœur, 49, 100 m. (1 j. par 10 m.), tous pour fraude de chevaux.

— Réomprez Jean de Chênée, 4 mois, pour tentative de vol dans un wagon.

— Riga Théodore de Liége, Vranken Auguste de Liége, chacun 6 mois; Philippart Alphonse de Sclessin, 6 mois, pour vol dans une usine allemande.

— Gustin Maurice de Liége, Bennoillain Paul de Bruxelles, Philippart Hector de Liége, Mathen Jules de St-Nicolas, Lecompe André de Liége, chacun 3 mois et à la déportation en Allemagne, pour avoir tenté d'émigrer pour s'enrôler dans une armée ennemie de l'Allemagne.

— Vacca Gustave de Châtelet, à 2 mois; Vacca Alfred de Châtelet, à un mois; Kaschtimow Pawel, à un mois, tous pour avoir voyagé sans passe-port.

— Emile Bats, à Liége, rue des Airs, 7, 2 semaines, pour avoir vendu des objets mis en gage.

— Lucien Deprez, à Oleye, rue Vinave, 1, 2 mois, pour détention d'armes.

— Pauline Delvaux, de Stavelot, 500 m. (1 j. par 10 m.), pour attitude incorrecte vis-à-vis d'une patrouille.

— Henri Delvaux, à Stavelot-Coo, 500 m. (1 j. par 10 m.), pour ne pas avoir déclaré 58 paires de souliers.

— Julien Drianne, à Glain, r. Chaussée, 41, 1 mois, pour détournement au préjudice d'une usine allemande.

— Nazée Donat, de Modave, 3 jours, pour attitude incorrecte vis-à-vis d'une patrouille.

— Joseph Paulus, ingénieur à Liége, rue Henri Maus, 71, 12 ans de travaux forcés; Marcel Meyers, négociant, rue Surlet, 2, à Liége; Léopold Trockay, négociant, à Liége, rue des Champs, 8; Eugène Cop, batelier, à Anvers, rue Loibroekt, 24; Guillaume Loix, charretier, à Ans, rue Beaujone, 73, chacun 10 ans de travaux forcés; Louis Van de Gaer, restaurateur, à Liége, place St-Lambert, 24, 11 ans de travaux forcés, tous pour trahison de guerre.

— Pauline Bovy, à Liers, rue Provinciale, 126, un jour d'arrêt, pour avoir circulé sans motif sur les voies du chemin de fer.

— Rosalie Wathar, rentière, à Liége, av. Francisco Ferrer, 15, 4 mois, pour avoir recueilli un belge poursuivi pour trahison de guerre.

— Joseph Hakin, vicaire, à Liége, place St-Barthélemy, 10, 5 mois, pour avoir caché un Belge poursuivi pour trahison de guerre.

— Guillaume Kransveld, à Welkenraedt, rue de l'Eglise, 70; Léonard Hollander, à Hamont-Loozenerweg, tous deux ouvriers du chemin de fer, chacun 6 jours, pour avoir abandonné leur besogne pendant la nuit et avoir essayé d'enlever des poules hors d'une étable.

— Lambert Damseaux, avocat et bourgmestre de Stembert, 3 mois, pour avoir recueilli et nourri des ouvriers polonais, dans l'intention de les soustraire au travail dans l'intérêt militaire allemand et pour s'être efforcé de leur faire quitter la Belgique pour les faire parvenir en Hollande.

— Lambert Rafhay, à St-Nicolas, rue du Bouncl, 23, 1 mois, pour détournement au détriment des allemands. Jean Deprez, à Montegnée, rue de Seraing, 8, 2 mois, même motif.

— Alois Christians, à Seraing, rue du Pairay, 1 semaine, pour avoir essayé de se soustraire au contrôle des ouvriers, ordonné par le Gouverneur général allemand.

LES SPORTS

FOOTBALL. - Région de Liége.

11e journée du tournoi officiel 1917-1918

Classement des équipes

Division I

	GOALS					
	J.	G.	P.	N.	P.	C. Pts
Standard C. L.	10	10	0	0	33	3 20
F. C. Sérésien	10	6	3	1	17	12 13
Tilleur F. C.	9	5	2	2	20	16 12
F. C. Liégeois	10	6	4	0	19	11 12
Ans F. C.	8	3	2	3	9	9 9
Fléron F. C.	7	3	3	1	10	13 7
Herstal F. C.	8	2	5	1	8	11 5
F. C. Bressoux	8	2	5	1	7	10 5
C. S. Chênéen	10	1	6	3	10	18 5
U. S. Liége	8	0	8	0	2	32 0
Division II. — Série B						
F. C. Liégeois	10	7	2	1	39	9 15
Jemeppe F. C.	10	7	2	1	28	11 15
Tilff F. C.	10	6	3	1	21	10 13
F. C. Sérésien	10	6	4	0	29	15 12
Standard C. L.	8	5	2	1	18	3 11
Flémalle F. C.	10	3	7	0	15	34 6
Tilleur F. C.	9	3	6	0	15	28 6
S. C. B. d'Avroy	11	0	11	0	0	55 0
Série C						
Wandre Union	8	7	0	1	28	6 15
Kinkempois F. C.	9	6	2	1	29	15 13
Herstal F. C.	8	5	3	0	23	10 10
Albert Star Vaux	6	4	1	1	20	6 9
Micheroux F. C.	8	4	3	1	25	12 9
F. C. Bressoux	7	3	3	0 (un nul)	13	14 6
Bois-de-Breux F. C.	8	2	4	1) (un nul)	9	14 5
C. S. Chênéen	9	1	7	1	8	37 3
Fléron F. C.	9	0	9	0	0	41 0
Scolaires						
Tilleur F. C.	6	3	1	2	15	6 8
F. C. Liégeois	6	3	1	2	14	7 8
Ans F. C.	5	3	1	1	19	6 7
Standard C. L.	5	2	2	1	17	8 5
Jemeppe F. C.	6	0	6	0	2	40 0

Résultats des matches du 13 janvier

Division I

U.S. Liége-F.C. Liégeois	1-4
C.S. Chênéen-Ans F.C.	remis
Standard C.L.-Herstal F.C.	1-0
Fléron F.C.-Tilleur F.C.	remis
F.C. Sérésien-F.C. Bressoux	1-0

Division II

Etoile Hollogne-Ans F.C.	1-0
Awans F.C.-U.S. Liége	forfait
F.C. Liégeois-Jemeppe F.C.	4-0
Tilleur F.C.-S.C. Bois d'Avroy	5-0 F.
F.C. Sérésien-Tilff F.C.	5-0 F.
Flémalle F.C.-Standard C.L.	0-5 F.
Kinkempois F.C.-Fléron F.C.	5-0 F.
Herstal F.C.-Wandre Union	2-3
Bois de Breux F.C.-C.S. Chênéen	5-0 F.
Micheroux F.C.-Albert Star Vaux	remis

Division III

Aurore St-Georges-Bierset Alliance	0-4
Loncin Sportif-Velroux F.C.	0-5 F.
U.F.C. Stockay-Hozémont F.C.	0-5 F.
Jemeppe F.C.-Flémalle F.C.	5-0 F.
Standard C.L.-F.C. Sérésien	6-1
Royale Liégeoise-Coronmeuse F.C.	remis

Division IV

Coronmeuse F.C.-F.C. Bressoux	5-0 F.
Standard C.L.-Herstal Sportif	2-3
Tilff F.C.-Herstal F.C.	5-0 F.

Scolaires

Jemeppe F.C.-Ans F.C.	1-9
F.C. Liégeois-Tilleur F.C.	0-0

A demain le compte-rendu des rencontres de Division I, ainsi que le classement de Division II, Série A. Jidé.

Nécrologie

Mme Vve Alph. de Rousseaux-d'Arbrefontaine et son fils ;

Mme Vve Nas Kinet-d'Arbrefontaine et ses enfants, ont la profonde douleur d'annoncer le décès de leur sœur et tante

Madame Veuve LOUIS HANSON,
née Marie d'ARBREFONTAINE.

Les obsèques solennelles seront célébrées le Mercredi, 16 courant, à 11 h., en l'église Saint-Remacle au Pont.

Réunion rue Basse-Wez, 151, à 10 h. 3/4.

Il n'a pas été envoyé de lettre de faire-part. f.34912

On annonce le décès de :

Monsieur Félix-Philippe DEPRESSEUX
PROFESSEUR
Décoré de la Croix Pro Ecclesia et Pontifice
Décoré de la Médaille civique de 1re classe

pieusement décédé le 12 janvier, à l'âge de 64 ans, administré des Sacrements de notre Mère la Sainte Eglise.

Les obsèques solennelles, suivies de l'inhumation à Robermont auront lieu le mercredi 16 janvier, à 10 heures, en l'église Saint-Remacle.

Réunion à la maison mortuaire rue des Champs, 26, à 9 1/2 heures. R.791

Monsieur ANTOINE BILLER,
Boucher au " Progrès „, Chênée.
Obsèques mercredi, 10 heures, Chaudfontaine. f.34913

La messe anniversaire pour le repos des âmes de Mme Vve Guillaume Laport et de M. Ferdinand Laport sera célébrée, en l'église Saint-Barthélemy, jeudi 17 court à 10 h. f.34857

C'est avec émotion que nous avons appris le décès de Monsieur Félix Philippe Depresseux, professeur, décoré de la croix Pro Ecclesia et Pontifice, de la médaille civique de 1re classe, pieusement décédé le 12 janvier, à l'âge de 64 ans, muni des Secours de la Religion.

M. Depresseux donna à l'enseignement une longue carrière. C'était un travailleur. Il forma une nombreuse jeunesse qu'il imprégna de cet esprit chrétien dont lui-même fut la vivante personnification. M. Depresseux était en plus un sociologue érudit. Il publia divers ouvrages très fouillés sur les questions sociales, à l'étude desquelles l'apportait un goût et des aptitudes particulières.

M. Depresseux s'occupa activement du Cercle St-Remacle dont il fut une des chevilles ouvrières.

Il fut durant de longues années, membre de divers comités d'œuvres et du Bureau de l'Union Démocratique Chrétienne de l'Arrondissement.

M. Depresseux fut un père et un époux modèle. Il entourait les siens d'une vive affection qui inspirait à elle seule, l'amour et le respect.

Le deuil cruel qui frappe l'honorable famille Depresseux sera partagé par les nombreux amis et connaissances, que la disparition de M. Depresseux vient de surprendre péniblement.

M. Depresseux est le père de M. l'avocat Félix Depresseux. Nous lui présentons ainsi qu'à son honorable famille, l'expression de nos sentiments de condoléance les plus émus.

Avis de Sociétés

Compagnie Générale
DE
Chemins de Fer Secondaires
Société Anonyme
Siège social : 33, rue de l'Industrie
BRUXELLES

Parts de Fondateur

Il est porté à la connaissance de MM. les porteurs de dixièmes de part de fondateur que la Société Générale de Belgique, 34, rue Royale, à Bruxelles et MM. F. M. Philippson et Cie, 44, rue de l'Industrie, à Bruxelles feront, à partir du 2 janvier 1918, l'échange des dixièmes de part de fondateur contre des actions de dividende, à raison de 5 5/9èmes actions de dividende par dixième de part de fondateur.

Actions de capital

MM. les porteurs d'actions de capital sont informés que leurs titres doivent recevoir une estampille pour constater que les statuts de la Compagnie ont été modifiés par décision de l'Assemblée générale extraordinaire du 15 Octobre 1917. Les actions doivent être déposées à cette fin chez l'un des établissements ci-dessus désignés. (17015)

LES SPECTACLES DU JOUR

PAVILLON. — A 7 h. 1/2: « Mam'zelle Télé ».

TRIANON. — A 7 1/4 h., « Le Cheminau ».

TROCADERO. — A 7 3/4 h., « Meulemeester apprivoisé ».

LA GAITÉ. — A 7 1/2 h., « L'Obstacle ».

WINTER-VARIETES. — A 4 et 8 h.: « Le Marquis de Priola », pièce en trois actes.

KURSAAL. — A 4 et 8 h.: « Titine est bizède », pièce locale en cinq actes et six tableaux, de M. Georges Ista.

CINEMA MONDAIN. — Le Saut périlleux. — Le coup de dés fatal.

GRAND GUIGNOL, rue Lulay. — Ciné et attractions.

BOURSE OFFICIEUSE DE LIEGE

du 14 Janvier 1918

Valeurs	Ach.	Vend.	Valeurs	Ach.	Vend.
E. Belge 3 m.j.	72,00	73,00	Lin. St-Léon. 5	495,00	—
id. j.j.	—	73,00	Loth 4	465,00	—
Bons Trésor	—	103,50	La Vesdre	480,00	—
Congo 1906	—	87,00	Glaces Midi Rus.	—	500,50
id. lots	—	96,00	ACTIONS		
Anvers 1903	70,00	—	B. Liégeoise p.	440	445
Bruxelles 1905	96,00	—	id. o.	—	685
Gand 1913	—	465,00	B. Coloniale c.	—	470
Liége 1897	67,50	—	Cr. Belgique c.	—	105,00
Liége 1905	62,00	69,50	Cr.G. Liégeois	510	—
Liége 1913	470,00	—	Caisse Egypte	—	630
Liége 1920	505,00	—	Ans Oreye	365,00	—
Schaerbeek	61,50	62,00	Bilbao	126	—
Verviers 1873	—	104,00	Hankok d.	—	390,00
OBLIGATIONS			Entr. Travaux		247,50
Ch. fer Congo 5	525,00	525,00	Est-Ouest	895	—
Ans-Oreye	—	485,00	Liégeois	250	260
Barcelone	460,00	470,00	Liége-Seraing p.	252,50	257,50
Buenos-Ayres 4	—	630,00	id. o.	455	—
Buenos-Ayres 6	495,00	502,50	Murcie	—	39,00
Ent. Travaux 4	405,00	—	Madrid Esp. p.	—	270
Est-Ouest 1re	465,00	—	Sofia d.	—	30
Est-Ouest 2e	465,00	—	Alliance	—	320
Gand	—	460,00	Ac. Angleur	575	—
Liégeois	—	475,00	Aumetz	820	—
Liége Seraing	470,00	475,00	Athus	325,00	—
Tram. App. Ind.	—	440,00	Braine le C. f.	—	280
Pays Charleroi	—	460,00	Maison Beer	350	—
Secondaires 4	—	470,00	Pieux	32,50	—
Dunkerque-Calais	—	410,00	Sud Oural	—	225
Lombardie	—	472,50	Esp. Longdoz	275	280
A.S.E. Charleroi	—	400,00	Atel. Meuse	—	1540
Alliance	485,00	—	Abbaye	740	—
Armes Guerre	430,00	—	Bois d'Avroy	—	925
Audun	447,50	—	Batterie	4850	4950
Aumetz 4	475,00	—	Donnier	750	—
Cockerill 4	—	470,00	Concorde	2675,00	—
Cockerill 5	—	510,00	Esp. Fortune	775	785
Fontoy 5	480,00	—	Grande Bacn.	2760	2780
E. Longd. 4 1/2	440,00	450,00	Hasard	—	925
Léonard Gilo	440,00	—	Kessales	2580	2600
Cagnée 5	505,50	507,50	Loncete	—	240
id. nouv.	500, 0	—	Minerie	560	—
Athus 5	320,00	—	Patience	770	785
Phoenix Works	455,00	460,00	Maireux	—	2100
Ott. St-Léon.	—	420,00	Wéréster	—	3700
Samb. Mos.	435,00	437,50	Austro-Belge	—	345
Tôl. Kessales 5	—	410,00	Overpelt c.	760	—
Athus 5	485,00	500,00	Overpelt p.	500	—
Aris. St-Michel	440,00	—	Prayon c.	—	1350
Ans Rocour	430,00	—	id. p.	—	1225
Concorde	505,00	—	Rouina	310	330
Lalinye	495,00	—	Cie Int. Elect.	275	—
Loncete	—	495,00	Lin. St-Léon.	50	100
Patience	—	400,00	Federated	—	810
Louvière Sart 5	485,00	—	Prod. Congo 20e	—	200
Mortagne	505,00	—	Intertropical 5	—	135
Nouv. Mont.	440,50	—	Cart. R. B.	—	120
Val-St-Lambert	495,00	—	id. o.	—	50
Cond. d'Eau 4	45 ,00	455,00	Bazar Liége	—	375,00
Cond. d'Eau 5	5.5,00	—	Intern. Bazars	32,50	—
Cond. d'Eau 10	5.0,50	507,50	Baz. La Haye	480	500
Napolitaine	425,00	—	Suez. Gén. o.	—	480
Cie Int. Elect.	—	475,00	VALEURS ETRANGERES		
P. de Liége 4	418,00	—	Ouspensk	—	100,00
id. 5	482,00	—	Gas. Luxemb. 3	405	415
Elect. Seraing 4	490,00	495,00	Rumelange 4	455	—
Elect. Terning 5	425,00	—	id. 4/2	485	—
Mid. Russie	—	210,00	Heliopolis